

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du vendredi 4 mai 2012

A 15 h à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 4 mai 2012 à 15 heures dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

**ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du vendredi 4 mai 2012

A 15 h 00 à LA ROCHE BERNARD

---

**4 - Inondations** – Définition des Territoires à Risque Important (TRI)

L'EPTB Vilaine est associé à la mise en œuvre de la Directive Européenne sur les Inondations (DCI) et participe aux diverses instances du bassin Loire Bretagne et comités techniques régionaux pour préparer la mise en place de cette Directive.

L'évaluation préliminaire conduite par la DREAL de bassin identifie aujourd'hui le seul bassin rennais comme Territoire à Risque Important (TRI).

Le critère actuellement présenté pour sélectionner les TRI est celui du nombre d'habitants situés en zone inondable par commune. Ce critère unique n'apparaît pas représentatif de la réalité des inondations et de leurs conséquences sur le bassin de la Vilaine qui comporte des enjeux diffus le long des cours d'eau. Il nous apparaît nécessaire de prendre également en compte la densité de population en zone inondable ainsi que la fréquence des crues. Sur notre bassin, notre volonté est que le TRI couvre *a minima* la Vilaine de Rennes à Redon et l'Oust de Redon à Malestroit (*voir carte*).

Cette proposition est conforme à l'avis unanime de la CLE du SAGE Vilaine qui a souligné que dans la continuité du SAGE de 2003, du SAGE de 2012 en cours d'élaboration, de la reconnaissance de l'EPTB en 2007, du PAPI 2003-2011 et du PAPI 2012-2015, toute démarche de gestion des inondations doit continuer à se faire à l'échelle du bassin versant de la Vilaine. La désignation de TRI peut, si elle est mal appliquée ou interprétée, tendre à affaiblir la perception de la « logique de bassin » et à accentuer les écarts entre secteurs ruraux et urbains et secteurs amont et aval.

Cette décision pourrait avoir des implications pratiques fortes en ces jours de restrictions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Demande aux services de l'Etat l'extension du périmètre du TRI au corridor fluvial de Rennes à Redon et l'Oust de Redon à Malestroit (*voir carte annexée*) ;
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-François GUERIN



